

La réforme des taxes routières en Belgique

Benoît Flahaut

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

1. Rétroactes

- La réflexion sur une évolution de la fiscalité routière en Belgique n'est pas neuve
- Les 3 Régions étaient déjà proches d'un accord en 2007
- La concertation entre les 3 Régions a ensuite repris suite aux élections régionales de 2009

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

2.1. Accords de Gouvernement

- En 2009, la volonté de réformer la fiscalité routière est inscrite dans les accords de gouvernement des 3 Régions
- Wallonie : la Déclaration de Politique régionale (DPR) prévoit de « Réformer la fiscalité routière de manière environnementale, sociale et équilibrée »

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

2.2. DPR wallonne

Le Gouvernement wallon s'engage à :

- établir un système de tarification à l'usage de la route pour le transport routier de marchandises négocié au niveau belge, voire européen, en vue de participer à l'objectif de réduction de la charge de trafic
- introduire un droit d'utilisation de la voirie à la durée pour les véhicules légers, négocié au niveau belge
- modifier le calcul de la taxe de mise en circulation et de la taxe de circulation en fonction de l'émission de CO₂ et des principaux polluants

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

3. La fiscalité routière actuelle

- Fiscalité basée sur la possession d'un véhicule et sur la puissance fiscale : taxe de circulation et de mise en circulation
- En Wallonie, système de bonus/malus pour les véhicules privés
- Les poids lourds d'une MMA supérieure à 12 tonnes sont redevables d'un droit d'usage forfaitaire pour les infrastructures routières : l'Eurovignette
- Accords de coopération nécessaires entre les 3 Régions
 - pour les véhicules de société
 - en cas de sortie du système Eurovignette

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

4. Vers une fiscalité routière réformée

- 3 objectifs :
 - Une fiscalité plus équitable
 - Une fiscalité verte : amélioration des performances environnementales du système de transport
 - Une réduction de la charge de trafic et une amélioration de la mobilité
- Concertation interrégionale pour une réforme de la fiscalité routière cohérente et coordonnée dans les 3 Régions

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

5. Accord politique

- Pour un usage plus rationnel de la route
 - poids lourds : péage kilométrique, sortie de l'Eurovignette
 - véhicules légers : droit d'usage forfaitaire des infrastructures routières - vignette
 - Péage et vignette applicables aux véhicules étrangers
- Pour une amélioration des performances environnementales des véhicules
 - une fiscalité automobile verte
- Mise en œuvre : horizon 2013, instauration coordonnée de ces 3 volets

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

5.1. Une fiscalité automobile verte

- Concomitamment à l'introduction de la vignette pour les véhicules légers
- Nouveaux modes de calcul pour la TC/TMC
- Base imposable constituée de paramètres environnementaux : CO2 et principaux polluants (Nox, particules, ...)
- Paramètres vérifiables au travers de normes européennes

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

5.2. Un usage plus rationnel de la route

- Tarification de l'usage des infrastructures routières
- L'utilisation des infrastructures routières a un coût
- La capacité des infrastructures routières est limitée (mobilité)
- Les véhicules plus polluants paieront davantage
- Une tarification des infrastructures de transport devrait concerner l'ensemble des modes de transport (concurrence plus équitable)

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

6. Poids lourds : péage à la distance

- Système free flow
- Equipement embarqué (OBU)
- Utilisation des technologies GPS et GSM
- Interopérabilité
- Système secondaire
- Réseau Eurovignette
- Tarification différenciée (zones urbaines vs rurales, réseau, mobilité, ...)

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

7. Véhicules légers : droit d'usage

- Vignette électronique
- Système free flow
- Inscription préalable dans une base de données
- Périodes de validité (courts séjours)
- Technologies de reconnaissance de plaques

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

8. Synergies : dispositifs de contrôle

- Outils de contrôle à distance (free flow)
- Contrôles fixes automatiques (portiques)
- Contrôles mobiles (équipes de terrain)

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

9. Inscription dans un cadre européen

- Principe de non discrimination (e.a. courts séjours)
- Un péage électronique doit assurer une interopérabilité conformément à la Directive 2004/52/CE
- Pour les véhicules lourds, respect de la Directive 199/62/CE (Eurovignette)
- Internalisation des coûts externes

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

10. Un comité technique interrégional

- Réaliser et assurer le suivi des études
- Etablir les bases communes dans le cadre desquelles chaque Région peut maintenir ses propres priorités selon ses spécificités
- Clarifier les aspects de coopération :
 - les tarifs
 - le réseau concerné
 - les technologies des systèmes
 - les infrastructures nécessaires à la mise en place des systèmes
 - l'exploitation des systèmes et le contrôle-sanction
- Eclaircir le cadre juridique de l'introduction des systèmes, aussi avec l'autorité fédérale

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

11. Une étude interrégionale

- Complexité des systèmes à mettre en œuvre : droit d'usage et péage kilométrique
- Aspects juridiques, financiers, technologiques, organisationnels
- Complémentarités et synergies à développer entre les 2 systèmes applicables aux camions et aux véhicules légers
- Mise en œuvre coordonnée des 2 systèmes

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

12. Calendrier

- Début de l'étude interrégionale : août 2011
- Phase 1: déterminer sous quelles conditions techniques, juridiques, financières et organisationnelles peuvent être mis en place le péage kilométrique et la vignette routière
- Phase 2 : préparation du processus et déploiement concret des systèmes
- Objectif : horizon 2013

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

13. Contexte international

- Concertation régulière au sein du Benelux
- Revirement des Pays-Bas, le nouvel accord de gouvernement ne prévoyant plus de péage kilométrique
- France : suivi et concertation dans le cadre du comité technique
- Allemagne et autres : “bonnes pratiques”

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011

Merci de votre attention

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES - 31 mai 2011